

Evaluation de la prédation du cormoran sur l'Allier ardéchois de 2018 à 2022.



Ont participé à l'élaboration de ce document : les membres de l'Aappma de St Etienne de Lugdarès : Terme Jacques, Rieu François, Vincent Joël, Bouvier James.
Les techniciens des Fédérations de pêche 07,43 et 48 pour les pêches électriques.
Plus quelques amoureux de la rivière Allier, qui ont apporté leurs témoignages et que nous remercions ici.

Sommaire :

- 1/ Présentation de la rivière Allier ardéchois
- 2 / Le peuplement piscicole de la rivière Allier
- 3/ Le retour du saumon atlantique
- 4/ Autre poisson patrimonial, l'ombre commun
- 5/ Etude comparative de 2 pêches électriques au niveau du village de Luc
- 6/ La régulation du cormoran
- 7/ Le régime alimentaire du cormoran
- 8/ Conclusions

* Les témoignages de pêcheurs sont signalés par cette étoile *



Allier à Rogleton

1/ Présentation de la rivière Allier

Allier près de sa source



L'Allier prend sa source en Lozère au Moure de La Gardille à 1460m d'altitude. Il commence son parcours en Ardèche au village de Laveyrune / La Bastide Puylaurent plus précisément à sa confluence avec le Rieufrais ou ruisseau de La Trappe. L'Allier coule ici du sud vers le nord et restera limitrophe Ardèche/Lozère jusqu'à Langogne, exactement à sa confluence du ruisseau de la Genestouse soit un parcours d'environ 20 km. C'est sur ces 20 km que portera l'étude.

Allier à Laveyrune



Allier à Luc au printemps



Cette zone, en amont de Langogne est humainement peu peuplée, densité de la population 8 h/km²... peu industrialisée, l'agriculture est extensive, les stations d'épuration ont été créées ou ont fait des progrès, l'eau est donc de très bonne qualité.

Une eau limpide !



Carte de la zone étudiée



Belle truite de l'Allier



2 / Le peuplement piscicole de la rivière Allier

La population piscicole était composée de 9 espèces de poissons juste en amont de Langogne, (truite fario, ombre commun, saumon atlantique, chevesne, vandoise, goujon, chabot, loche, vairon) seulement 4 au village de La Bastide. (truite fario, vairon, loche, chabot). Le niveau typologique du cours d'eau évoluant de l'amont vers l'aval : l'altitude, la largeur, la pente, la vitesse d'écoulement, la température de l'eau expliquent les différents peuplements. On passe en effet de 1000m d'altitude à La Bastide à 900m à Langogne.

Les vairons



Le chabot



La loche



Le goujon



Le chevaine



La vandoise

(à noter que la vandoise vient juste de disparaître de notre secteur autour des années 2010)



La truite fario



L'ombre commun



Le saumon atlantique

(saumons sur leur frayère en amont de Langogne)
(photo APS, association protectrice du saumon)



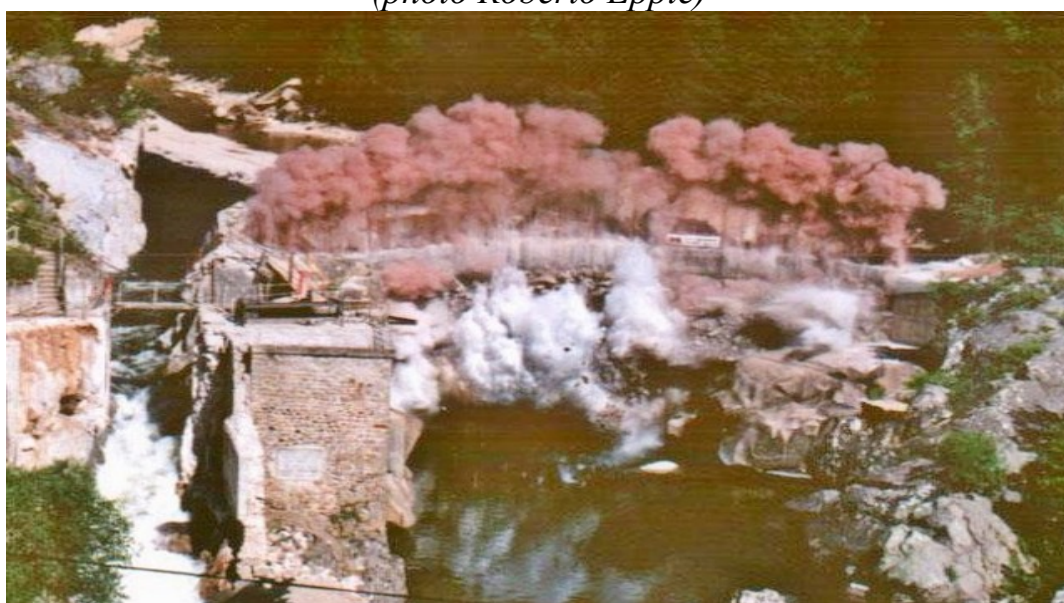
Tacon ou petit saumon de plus d'un an 1+ environ 18cm



3/ Le retour du saumon atlantique

Avec le retour du saumon, après la destruction du barrage de St Etienne du Vigan en 1998, nous avons donc une rivière avec un patrimoine unique en Ardèche de par la présence des 3 salmonidés : truite fario, ombre commun et saumon atlantique. Les saumons étaient absents du secteur depuis 1895 date de la construction de ce barrage hydro-électrique, plusieurs générations de pêcheurs locaux n'avaient donc pas connu le saumon sur l'Allier en amont de Langogne.

*Effacement du barrage de St Etienne du Vigan/ Langogne en 1998
(photo Roberto Epple)*



Saumons sur leur frayère en novembre à Chevilloux



Petit saumon ou tacon qui reste généralement 1 ou 2 ans voire 3 dans la rivière avant de partir pour l'Océan Atlantique et revenir 2 ou 3 ans plus tard pour se reproduire



Le saumon ligérien est une espèce qu'il convient de protéger pour sa valeur patrimoniale unique et irremplaçable, pour lequel des sommes importantes sont engagées: démolition de barrages, création de passes à poissons, salmoniculture de Chanteuges ...

LOGRAMI (**LO**ire **GR**and **MI**grateur) est chargé du suivi de cette population en grand danger d'extinction.

En 2022, 246 saumons seulement ont remonté l'Allier à Vichy.

Pêche d'inventaire de LOGRAMI Espezonnette septembre 2022



Tacons âgés de moins d'un an appelés 0+, capturés sur la rivière Espezonnette



Malheureusement, le tacon subit la prédation du cormoran et les efforts de restauration de ce poisson emblématique sont en partie compromis.

Tacon en partie digéré et retrouvé dans l'estomac d'un cormoran régulé à la confluence du Masméjean



Citation de la Ligue de Protection des Oiseaux:

« **La LPO considère que les grands cormorans sont un frein à la réintroduction du saumon. Il est important qu'il y ait un prélèvement sur l'axe Allier où il y a un enjeu vis-à-vis de cette espèce protégée.** Par contre, nous sommes complètement opposés à ce que des tirs se fassent sur d'autres cours d'eau, car les pêcheurs n'apportent pas la preuve que le grand cormoran mange les espèces rares. Et met à mal la population de poissons. Personne ne peut nous dire quel impact a cet oiseau sur les cours d'eau. Franck Chastagnol (Chargé de mission biodiversité à la LPO Haute-Loire) »
(Journal la Montagne du 6/1/2021)

4/ Autre poisson patrimonial, l'ombre commun

L'ombre commun ne colonise que deux bassins en Ardèche celui de la Loire et de l'Allier. Il n'est aujourd'hui présent que sur la rivière Allier, les deux affluents qui en contenaient, l'Espezonnette et le Masméjean, sont maintenant sans ombres communs.

Cet ombre commun a été classé comme espèce à part entière par M Henri Persat sous le nom de *Tymallus ligericus* ou ombre d'Auvergne :

https://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/932869

Ombret de moins d'un an ou 0+ (photo Biotope - Allier confluence de l'Espezonnette)



Ombre adulte (c'était le dernier ombre de Laveyrune-Pranlac)



Devant la baisse phénoménale des populations d'ombres de l'Allier depuis les années 2000, les pêcheurs ont tenté de réagir en faisant d'abord une étude de 2008 à 2010 et en prenant au final la décision de mettre la pêche de ce poisson en no-kill total sur ce secteur. La mise en « sans tuer » n'a pas amélioré la situation de la population d'ombres communs car le problème ne venait pas des pêcheurs « humains » mais elle a au moins permis de freiner un peu leur disparition et de donner bonne conscience à ces mêmes pêcheurs.

Panneaux no-kill « ombre commun » posés en 2015

Amis pêcheurs : nous avons encore la chance d'avoir dans le bassin de l'Allier cette espèce patrimoniale, l'ombre commun.

Ces poissons deviennent de plus en plus rares et pour éviter leur disparition totale merci de respecter ces deux mesures qui s'appliquent sur la rivière Allier et ses affluents :

- **le quota de prises est fixé à 0 (zéro)** tant que les populations resteront fragiles
- **la pêche en marchant dans l'eau est interdite** jusqu'à l'ouverture de l'ombre (3ème samedi de mai) pour protéger les frayères et garantir l'émergence des alevins dans les meilleurs conditions jusqu'à la mi-mai.

Ces mesures s'appliquent sur :

- L'Allier, du pont de Pignol (à Langogne) à la cascade de Rogleton
- L'Espezonnette de la confluence avec l'Allier au pont de la Vipérine
- Le Masméjan de la confluence avec l'Allier au pont de Huédour

Bonne pêche à tous.

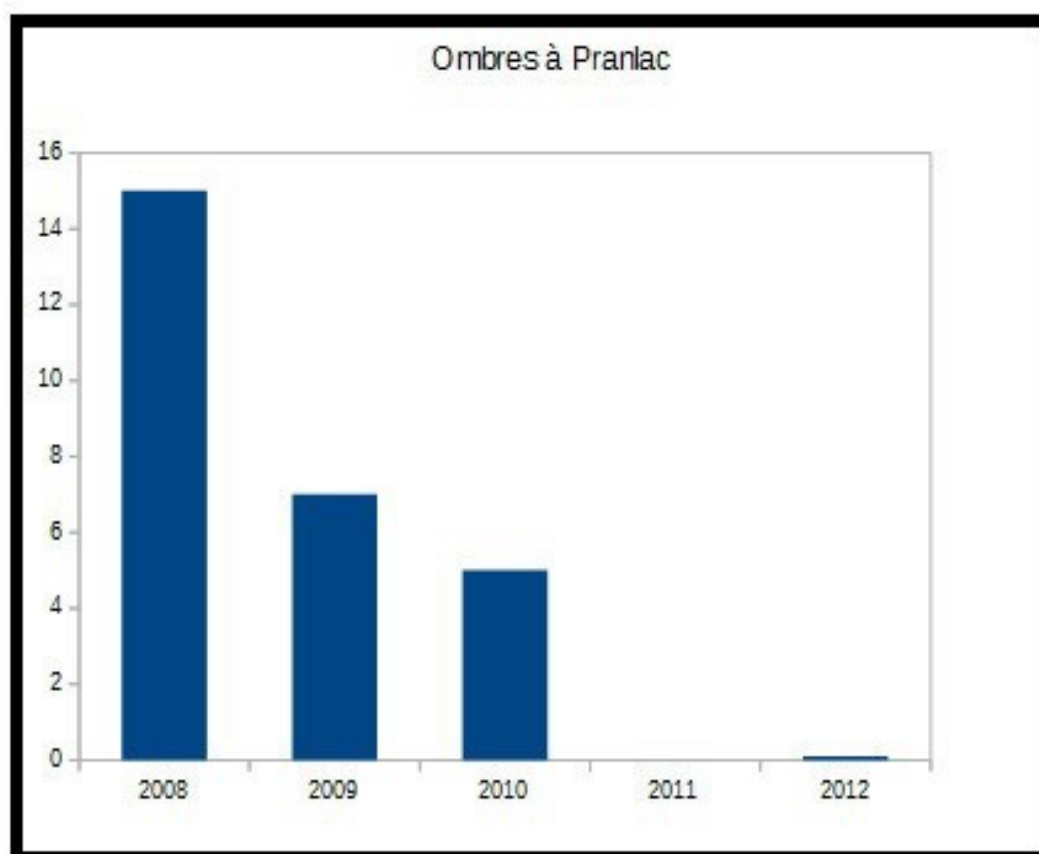
Fédération de Pêche de l'Allier
ARDECHE
OUVRIER DES PÊCHERES LANGONNAIS
ALPES DE COTTIGNY de LANGONNE

L'étude ombre a regroupé les trois fédérations de pêche 07,43 et 48 sous la direction de M Henri Persat spécialiste de l'ombre commun. Cette étude a permis aux techniciens d'apprendre à travailler ensemble, une gestion des rivières par bassin versant serait souhaitable pour l'avenir et non départementale comme aujourd'hui. Cette étude a permis de mieux connaître ce poisson mais n'a pas vraiment donné le pourquoi de sa disparition. Il y a peut-être plusieurs facteurs mais nous allons voir ci-dessous que le facteur cormoran semble prépondérant.

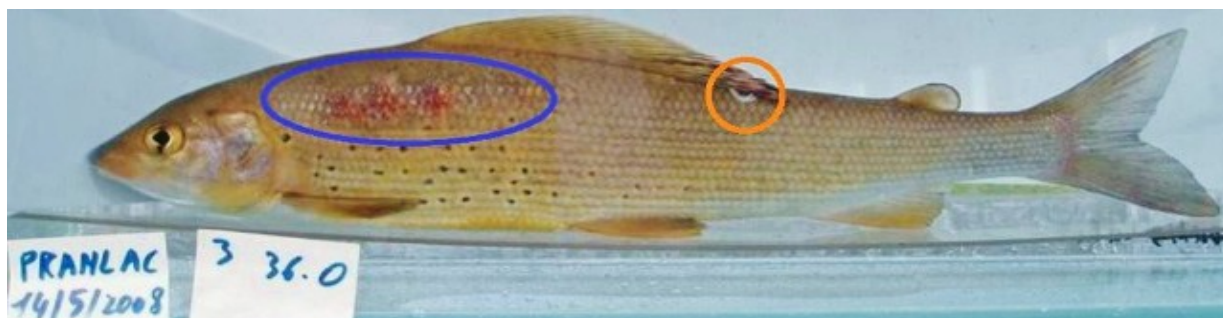
Pêche électrique à la station de Pranlac /Laveyrune



Tableau qui résume l'évolution de la population d'ombres communs à la station de Pranlac/Laveyrune (pas de pêche électrique en 2011 et en 2012 pêche mais il n'y avait plus aucun ombre)



3 ombres pêchés lors de l'étude à la station de Pranalac et présentant des blessures



Ces trois poissons blessés nous avaient intrigués mais la réponse apportée alors au moment de l'étude était : « Certainement des blessures consécutives à la fraie... » Il faut dire qu'en 2008, la prédation du cormoran était un fait nouveau et peu connu sur nos rivières.

Ce n'est que bien plus tard que nous avons fait le rapprochement avec ce poisson prédaté par un cormoran :



Les blessures entourées en orange sont faites par le bec du cormoran lors de la saisie du poisson.



Les blessures entourées en bleu sont faites lors du retournement du poisson que le cormoran avale toujours tête la première .



Voilà la conclusion à laquelle nous sommes arrivés, les trois poissons blessés pris en pêche électrique à Pranalac avaient été attaqués par des cormorans qui avaient raté provisoirement leur pêche.

Pêche seulement ratée provisoirement car tous les ombres de la station de Pranalac/Laveyrune ont au final disparu !

Cormoran mâle sur le site d'étude de Pranalac devant la mairie de Laveyrune en avril



Cormorans à Chevailoux et fientes blanches sur les rochers



5/ Etude comparative de 2 pêches électriques **au niveau du village de Luc**

Deux pêches électriques ont eu lieu en amont du pont de Luc en 2008 et 2021. On va observer les évolutions du peuplement piscicole. Les documents concernant les 2 pêches sont en annexes.

1/ La nature du peuplement a évolué entre 2008 et 2021 avec la disparition de 2 espèces de poissons d'eau vive : le chevaine et l'ombre commun.

2/ La biomasse a évolué aussi en passant de 194 kg/ha en 2008 à 76kg/ha en 2021

3/ Le nombre de poissons de grande taille a baissé significativement en passant de 34 poissons au delà de 23cm en 2008 à 4 poissons au delà de 23cm en 2021.

4/ Les cormorans sont bien présents sur ce secteur, plusieurs y ont été régulés et ci-dessous photo d'un cormoran hors période de régulation :

*Amont du pont de Luc, site de la pêche électrique,
repos après la pêche, 24 avril 2021*



6/ La régulation du cormoran

Les premiers cormorans sont apparus sur le Haut-Allier autour de 1995, ils étaient alors totalement inconnus sur le secteur. Sont-ils normalement représentés dans le milieu local ? Ont-ils quitté leur milieu marin d'origine ? En tout cas, c'est bien à partir de leur protection européenne de 1979 que leur population a explosé, passant de 1000 cormorans il y a 40 ans, à 115 000 cormorans recensés en France lors du comptage de janvier 2021.

Dans les premières années, nous avons confié la régulation du cormoran ou plutôt **protection des poissons** à des chasseurs volontaires, puis petit à petit, par manque d'intérêt, devant la difficulté à mettre en œuvre cette régulation, devant le temps employé, devant la répétition annuelle de la régulation, les chasseurs volontaires ont abandonné et des pêcheurs se sont impliqués dans cette action en passant leur permis de chasse.

Rocher recouvert de fientes de cormorans



Le cormoran agonisant a le réflexe de régurgiter ses proies, ici une truite de 35 cm



Les quotas de régulation sur l'Allier ont eux aussi évolué jusqu'à atteindre 50 oiseaux du côté ardéchois et 15 du côté lozérien.

(Total départemental: Ardèche 187 et Lozère 70)

Les tireurs bénévoles ont passé beaucoup de temps au bord de la rivière pour réguler 58 cormorans en 2021/2022: 43 côté Ardèche et 15 côté Lozère. Dans la régulation, on peut distinguer 3 moments : un jour pour le repérage des oiseaux, ensuite une journée d'effarouchement (uniquement côté Ardèche) et pour finir une journée de tir. 58 cormorans régulés sur environ 20 km de rivière, c'est beaucoup, sans doute peut-on y voir un effet de la proximité du lac de Naussac et ses 1000 ha qui attirent indéniablement ces oiseaux. Du lac de Naussac à la rivière Allier, il y a moins de 2 minutes de vol !

A signaler que les règles de régulation ne sont pas les mêmes de chaque côté de la rivière ce qui complique encore la tâche des bénévoles.

Les dates de régulation ne sont pas adaptées au temps de présence des cormorans, fin de la régulation en février alors que les oiseaux sont présents jusqu'en avril/mai.

*Cormoran sur la glace,
glace qui ne leur pose des problèmes que si la rivière entière est gelée*



Il est nécessaire d'utiliser de la grenaille d'acier pour la régulation afin de ne pas polluer la rivière avec du plomb. Ce qui entraîne une efficacité moindre des tirs.

La régulation a lieu principalement en hiver et la météo assez rude complique encore la tâche de protection des poissons.

Cormoran tombé sur la berge par temps de neige



Belle image de gel qui donne un aperçu de la température...



La régulation des cormorans coûte cher aux pêcheurs en argent et en temps, alors que les pêcheurs ne sont en rien responsables des dégâts occasionnés par les cormorans.

Les barrages attirent à coup sûr les cormorans qui ensuite vont se nourrir en se dispersant sur les rivières aux alentours. Les propriétaires de barrages gagnent de l'argent avec l'eau qui est un bien commun. On pourrait tout à fait instaurer une taxe « régulation du cormoran » pour ces lacs artificiels afin de couvrir les frais engendrés par la régulation et cela représenterait seulement un pourcentage infime des bénéfices générés par ces barrages.

7/ Etude du régime alimentaire du cormoran sur la rivière Allier

Nous allons maintenant étudier ce que mangent les cormorans sur l'Allier. Dans la consultation nationale 2022 sur la régulation ou non du cormoran en eaux libres, le CNPN (Conservatoire National de la Protection de la Nature) a émis l'avis suivant : « *les cormorans se nourrissent principalement de poissons sans intérêt comme les poissons chats et les perches soleil.* »

Cette affirmation est sûrement valable en aval des rivières mais c'est impossible sur notre secteur car ces espèces sont totalement absentes.

A l'évidence, les cormorans mangent les poissons qu'ils sont capables d'attraper dans la rivière où ils se trouvent.

A noter tout de même que certaines espèces de poissons n'ont pas été retrouvées dans l'estomac des oiseaux régulés : chabot, loche et goujon (poissons qui vivent sur le fond de la rivière). Cela ne signifie pas que ces espèces ne soient pas consommées, seulement que nous n'en avons jamais trouvé.

Pour ne pas surcharger le document nous ne mettrons que les contenus stomacaux représentatifs de la diversité trouvée dans l'estomac de 10 cormorans.

P1 /

La prédation du cormoran s'exerce sur les truites pendant la fraie, moment où les poissons sont encore plus vulnérables car occupés à se reproduire et essayer de perpétuer l'espèce.

Truites bien occupées par la reproduction en novembre et très vulnérables sur leur frayère



*Cormoran qui surveille des frayères de truites, les taches claires dans le gravier
(photo Raymond Cabaco)*



** « Au Nouveau Monde où l'Allier ressemblait à un damier en période de fraie, les truites se comptent à présent sur les doigts de la main » Raymond Cabaco*

(cormoran 1) Contenu stomacal d'un cormoran avec 3 truites dont une truite femelle avec ses 300 œufs qui ne seront pas pondus.



(cormoran 2) Les truites se positionnent sur les gravières et sont donc très vulnérables pendant la fraie (novembre). Reproduction impossible et avenir de l'espèce compromis !



La prédation des cormorans s'exerce aussi lors de la fraie du saumon non pas sur les adultes bien trop gros pour être avalés mais sur les poissons attirés par la ponte.

La frayère de saumons attire les tacons mâles déjà spermiantes et qui participent activement à la fécondation.

Ces frayères attirent aussi truites et ombres qui essaient de manger quelques œufs non recouverts de gravier.

Ces trois espèces sont victimes de la prédation des cormorans sur les frayères de saumons.

Tacon mâle positionné sous la queue de la femelle saumon



* *« En arrivant, le premier truc que je vois c'est un gros « gloup » au-dessus des frayères de saumons. Puis 10 minutes après, un autre remous et ainsi de suite pendant 1h, je me dis : « Ils sont nerveux aujourd'hui les saumons. » Puis, enfin, je vois ce que je croyais être un saumon qui sort son bec et s'envole... un cormoran ! Puis un deuxième quelques heures après, un autre qui a tourné au-dessus de moi et s'est enfui. Toute la journée, ils n'ont pas arrêté de bouffer des tacons... »* Didier Blanquet

*deux tacons au centre de la frayère
une truite à l'aval qui essaie de manger quelques œufs non recouverts de gravier*



* *J'ai été témoin d'une attaque d'un cormoran à moins de 20m, je me tenais en rive gauche, les deux saumons étaient sur leur site de fraie, j'ai vu la fuite de la femelle en amont légèrement à gauche, puis celle du mâle en amont légèrement à droite, une tache sombre qui arrivait droit de l'amont vers l'aval à mi-eau. Puis en quelques secondes, le cormoran est sorti de l'eau avec une truite dans le bec, la queue et une partie de l'arrière de la truite dépassaient du bec. Il l'avalait rapidement puis s'envola.* Louis Sauvadet

P2/ Prédation sur les truites hors période de fraie.

Les truites représentent la plus forte biomasse dans la rivière, donc logiquement ce sont les proies que l'on retrouve le plus dans l'estomac des cormorans qui sont capables de les attraper soit directement à la nage en les poursuivant, soit en les débusquant dans leur cache.

(cormoran 3) Truite de taille respectable 38cm et d'un poids de 620g.



(cormoran 4) Plus les proies sont petites, plus elles sont nombreuses. (5 ou 6 truites)



P3/ Prédation sur les ombres communs

Les ombres communs sont des poissons d'eau vive qui ne se cachent pas sous les pierres comme les truites, leur prédation se trouve donc facilitée par leur mode de vie. Devant un danger, ils vont fuir en comptant sur leur vitesse de nage. Cette façon de faire n'est pas efficace face aux cormorans qui vont les traquer dans les trous d'eau jusqu'à leur capture. Plus le trou d'eau est petit plus la capture est facile, plus le plan d'eau est large plus les ombres peuvent espérer échapper à leurs prédateurs. C'est ce qui explique la disparition totale des ombres sur l'amont de la rivière où les trous d'eau sont minuscules.

(cormoran 5) Ombre commun adulte prédaté à Chevilloux



*(cormoran 6) Ombre prédaté 43cm La Villatelle ,
lorsque les poissons adultes disparaissent la reproduction est compromise.*



Contrairement aux truites qui se reproduisent au mois de novembre, les ombres communs fraient au début du mois d'avril, à un moment où la régulation est inefficace car terminée depuis le mois de février. Les cormorans sont toujours présents et ils profitent du moment de la fraie pour capturer les géniteurs d'ombres communs qui sont très vulnérables car occupés à se reproduire sur les gravières dans très peu d'eau.

*Essai d'effarouchement des cormorans avec de la rubalise qui bouge avec le vent !
L'efficacité est de courte durée, les oiseaux s'habituent rapidement.*



*Fraie des ombres 19 avril 2022, Allier à la confluence de l'Espezonnette.
Les ombres sont très visibles et postés dans très peu d'eau.*



**** « Je pense, en tant qu'observateur de la nature et également pêcheur, que la prédation des cormorans sur le Haut Allier et ses affluents notamment sur l'Espezonnette que je connais par cœur depuis 1984, est responsable de la baisse, voire disparition complète sur l'Espezonnette, de l'ombre commun. »***

LM

*Cormorans toujours présents sur l'Allier lors de la fraie des ombres
photo du 17 avril 2022 .*



*Ombre pris à la ligne et rescapé du bec d'un cormoran
mais en piteux état sanitaire*



Certains poissons rescapés sont marqués dans leur chair mais **tous les poissons subissent un stress important**, une menace quotidienne pèse sur eux. Alors que ces poissons devraient être occupés à se nourrir, ils passent leur temps à essayer de sauver leurs écailles. Ce manque de nourriture a toujours un impact sur les poissons en les affaiblissant et les exposant à des parasites comme les argules.

La prédation des cormorans directement sur les ombres reproducteurs a pour conséquence une très faible reproduction d'où une petite quantité d'alevins et donc une génération suivante peu nombreuse. Ces alevins, en petit nombre, sont toujours soumis à la prédation « habituelle » : truites, oiseaux locaux, couleuvres, crues...

Il en résulte la disparition progressive des ombres communs par l'amont de la rivière à cause de la petite surface des trous d'eau sur le haut de la rivière ce qui favorise grandement la prédation des cormorans.

*Carte de la présence d'ombres communs et évolution au cours des années.
L'ombre est en no-kill depuis 2015 mais la disparition continue*



La pêche de l'ombre commun est en no-kill « humain » depuis 2015 soit 7 ans, aucune amélioration, au contraire, la disparition se poursuit, en cause une régulation terminée depuis plus un mois (février) lors de la fraie des ombres (début avril).

(cormoran 7) Ombre commun immature prédaté,



P4/ Prédation sur les autres poissons de l'Allier

La prédation des cormorans s'exerce évidemment sur les poissons présents dans la rivière et sur les poissons que les cormorans sont capables de capturer. On en a un bel exemple avec ce cormoran éclectique...

(cormoran 8) un chevesne, un ombre, une truite



Après la crue morphogène de 1980, nous avons assisté à une remontée vers l'amont des poissons blancs : chevesnes et vandoises, colonisation vers l'amont favorisée par la destruction de plusieurs digues infranchissables auparavant.

Les chevesnes étaient remontés jusqu'à Huédour sur le Masméjean, pratiquement jusqu'à Pranlac sur l'Allier et à Pont de la Veysseire sur l'Espezonnette où une petite chute naturelle les avaient bloqués. Aujourd'hui, plus de chevesnes ni sur le Masméjean ni sur l'Espezonnette et sur l'Allier régression jusqu'à La Villatelle.

Les chevesnes ont été décimés par les cormorans, ils ont été les premiers poissons à être capturés avec les vandoises. Les vandoises ont totalement disparu du secteur car elles ne dépassaient pas la taille de 35cm, les chevesnes adultes dépassent les 50 cm et échappent ainsi à la prédation des cormorans. Ces cyprinidés d'eau vive ou poissons « blancs » ont un moment fait tampon entre la prédation des cormorans et les salmonidés. Mais devant cette prédation trop forte, ils ont disparu pour les vandoises et beaucoup régressé en nombre et en territoire pour les chevesnes.

Chevesne de plus de 50cm, trop gros pour être prédaté par les cormorans



**** J'habite au bord de l'Allier à Pranlac et je suis au bord de la rivière pratiquement tous les jours. J'ai assisté à la disparition de l'ombre commun sur les deux premiers affluents de l'Allier : l'Espezonnette et le Masméjean où l'espèce était abondante. Sur l'amont de l'Allier, disparition totale et diminution tellement importante sur l'aval qu'il est en voie de disparition. Tous les poissons sont touchés par cette prédation et même les truites ont régressé à cause de cet oiseau marin à l'origine et maintenant surprotégé ! Vincent Gurly***

(cormoran 9) *un chevesne en haut et un vairon en bas*



Actuellement, sur l'Allier, la population de chevesnes est composée de quelques gros reproducteurs et de jeunes poissons immatures. Il est maintenant très rare de voir ou capturer un chevaîne entre 20 et 50cm.

Quelques vairons ont été trouvés dans les estomacs mais très rarement, ils ont tout de même pu passer inaperçus du fait de leur petite taille.

(cormoran 10) *Vers intestinaux*



Certains estomacs de cormorans ne contiennent que des vers intestinaux, classe des nématodes, genre ascaris. Ces vers rendent très désagréable l'autopsie des cormorans. Pratiquement tous les cormorans sont porteurs de ces vers à différents niveaux d'infestation.

Les cormorans recrachent parfois le contenu de leur estomac pour se débarrasser de ce qu'ils n'ont pu digérer, parties dures des mâchoires de truites par exemple.

Cormoran qui recrache ce qu'il n'a pu digérer



Mandibules de truites très dures et non digérables par le cormoran



Quelques données sur les cormorans et leur prédation.

Le cormoran est un opportuniste qui mange ce qu'il peut attraper le plus facilement et avec le moindre effort. Dans l'estomac, on n'a jamais trouvé une autre proie que du poisson.

Sur la rivière Allier, l'ordre de fréquence des proies par abondance : **des truites, des ombres, des chevesnes, des vairons.**

La taille des poissons avalés :

- la plus grosse truite 39cm pour 620 g
- le plus gros ombre 43cm pour un poids de 590g
- le plus petit poisson, un vairon de 9cm de long et d'un poids de 10g
- le plus grand nombre de poissons trouvés : 10

- Pour une saison sur notre territoire, **la prédation d'un seul cormoran s'établit à environ 100 kg** de poissons de différentes espèces.

Ce qui est énorme et explique pourquoi le cormoran est migrateur « alimentaire ». Comment obtient-on ce chiffre ?

Les cormorans sont présents à partir de mi-septembre jusqu'en avril voire en mai, soit au minimum 7 mois, leur consommation quotidienne de poissons est approximativement de 500g multipliée par le nombre de jours de présence soit 210.

$$210 \times 0,5 = 105 \text{ kg}$$

On obtient donc le chiffre effarant de **182 tonnes de poissons pour nourrir les 1826 cormorans** comptés en Ardèche par la LPO en janvier 2018.

Un cormoran pèse entre 2,2 et 2,7 kg (à jeun), les femelles étant plus petites que les mâles.



Le cormoran dépasse les 3 kg avec son repas, ici composé de 3 truites



*En haut, cormoran mâle en plumage nuptial (avril rivière Borne)
En bas femelle de plus petite taille*



*** « Je pêche depuis quelques années les ombres communs de l'Allier . Et chaque année, je vois qu'ils sont moins nombreux. C'est inexplicable puisque la pêche humaine est en no-kill, par contre les cormorans eux ne font pas de no-kill. » Hocine Idriss**

8/ Conclusions

L'apparition du cormoran dans les années 1995, prédateur nouveau et lui même sans prédateur dans notre secteur, a bouleversé l'équilibre de nos rivières.

Une espèce piscicole a déjà disparu dans l'indifférence générale : la vandoise.

Les chevesnes et les ombres communs sont maintenant eux aussi sur le point de disparaître.

Nous avons encore la chance d'avoir, chaque année, quelques couples de saumons reproducteurs dans l'Allier, l'Espezonnette et le Masméjan, Les efforts de protection du saumon sont en partie compromis par la prédation du cormoran sur les tacons. L'espèce piscicole emblématique de l'Allier, le saumon atlantique est en voie de disparition. Le cormoran est un des problèmes du saumon, notamment lors de la dévalaison printanière des smolts vers l'Océan Atlantique.

Doit-on favoriser la multiplication du cormoran au détriment de la biodiversité piscicole ?

Le cormoran n'est pas un prédateur local comme la loutre qui doit gérer son territoire, dès que le stock de proies s'épuise, il s'envole vers de nouvelles eaux.

Pour sauvegarder les poissons de l'Allier, il faut impérativement une régulation qui corresponde aux dates de présence des cormorans, c'est à dire de septembre à mai et surtout amplifier cette régulation pendant la période de reproduction des ombres au début avril.

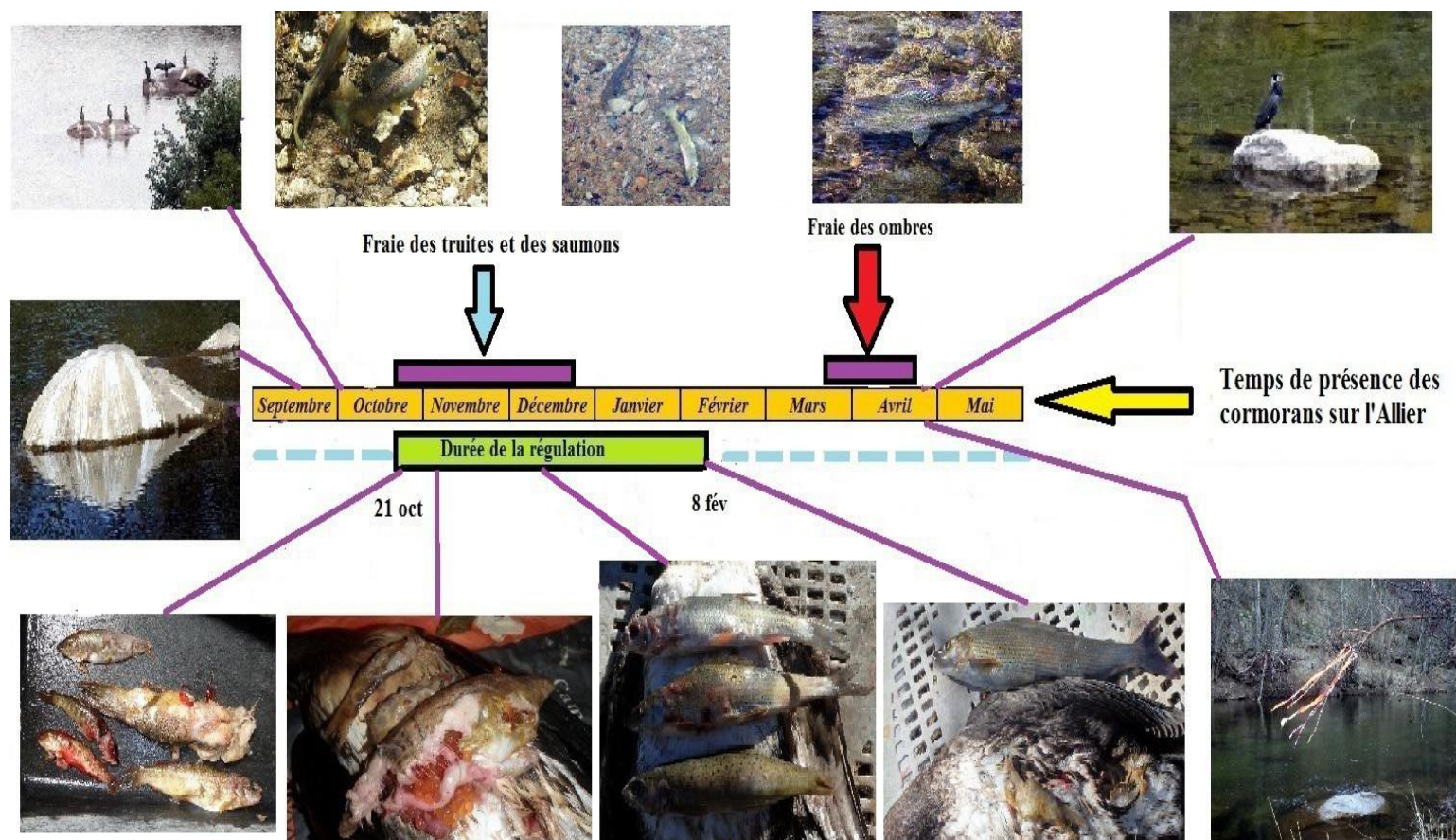
Sans régulation du cormoran, la disparition des ombres communs sur notre territoire ardéchois sera malheureusement effective très rapidement... moins de trois ans !

A notre époque, on parle beaucoup de perte de biodiversité, on en a ici un exemple concret : les cormorans invasifs détruisent les espèces patrimoniales de poissons : truites, ombres et saumons de l'Allier.

Pour nous pêcheurs, il ne s'agit pas de capturer plus d'ombres communs ou de truites voire de tacons mais d'enrayer une perte irréversible de cette biodiversité aquatique qui est malheureusement invisible pour le grand public.



Régulation inadaptée au niveau des dates mais qui avait au moins le mérite de réduire un peu la prédation du cormoran.



** « Je pêche les ombres du haut Allier depuis longtemps entre Langogne et Pranlac. J'ai l'habitude de les localiser en période d'étiage quand l'eau est basse et claire et j'ai constaté depuis quelques années une importante diminution du nombre d'individus dans chacun des bancs que j'observe et leur complète disparition à beaucoup d'endroits ainsi que sur plusieurs kilomètres de la zone amont.*

Leur comportement aussi a changé, ils sont devenus beaucoup plus peureux et difficiles à approcher... en conséquence leur pêche est très compliquée et décourage probablement bon nombre de pêcheurs, car eux aussi semblent avoir déserté l'Allier.

Ce phénomène a commencé avec l'arrivée en grand nombre des cormorans. Leur régulation est devenue indispensable à la survie de l'ombre ligérien et doit être étendue à la totalité de la période de prédation car pour le moment les effets semblent insuffisants pour espérer enrayer la disparition de l'espèce. »

Jacques FAVODON



**« J'aimerais pouvoir encore prendre de telles photos, pendant longtemps...
Je suis triste de voir disparaître la biodiversité exceptionnelle que nous avons sur le
Haut-Allier avec la présence très rare des trois salmonidés :
ombre commun, truite fario et saumon atlantique.»*

James Bouvier

*** « Quand les cormorans auront fini de piller l'Allier, on ouvrira un musée pour
montrer aux futures générations le trésor perdu. » * Christophe Augier**

Merci de nous voir lu,

Aappma de St Etienne de Lugdarès septembre/octobre 2022